

me le bras droit de Killy...  
let, lui-même présenté comme  
le chef incontesté du réseau des  
Iris (14<sup>e</sup>), il s'était retrouvé au côté  
de 11 complices devant la  
cour d'assises d'Aix-en-Proven-

tronique au moment où il a été  
ciblé par des coups de feu.

Forcément, ce guet-apens ne  
peut que renvoyer au sort funeste  
déjà subi par plusieurs mem-

## INCIDENTS LORS DES MANIFESTATIONS

# Des militants contre la loi Travail devant le juge

Case tribunal pour la contestation contre la loi Travail. Retour en arrière: le 28 avril dernier, la 7<sup>e</sup> journée d'action nationale se soldait par de nombreux incidents à Marseille et l'arrestation de 57 personnes, dont une partie pour avoir envahi les voies de la gare Saint-Charles, "en solidarité avec les cheminots en grève". Hier, trois de ces militants, âgés entre 26 et 36 ans, se sont retrouvés devant le tribunal pour "entrave à la circulation des trains", accompagnée de "violences sur agent" reprochées à l'un des prévenus. Interpellés au milieu de 300 autres manifestants, Amelia G., Jérôme K. et Fabien C. ont, plus ou moins, assumé leur présence dans cette action "pacifique" de

"blocage de l'économie". Même si, à vrai dire, le dossier "sans photo, vidéo ni carte de la gare", a grincé le président Castoldi, n'avait rien de confondant. "Des militants politiques, dans une dictature, c'est un défaut. Dans une démocratie, c'est une qualité", a plaidé Steve Doudet, l'avocat des deux hommes, dont l'un est accusé d'avoir jeté une pierre en direction des fonctionnaires, sans les atteindre. Six mois de prison avec sursis ont été requis à son encontre, deux mois avec sursis et deux mois ferme (en vertu de précédentes citations au tribunal) ont été demandés pour les autres prévenus. Le jugement a été mis en délibéré au 4 octobre.

L.D'A.